

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 19 décembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Kay Kerman et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire et Robin McNeill, sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Charles Ricard, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

ÉTAIT ABSENT : le conseiller Jean-Paul Leduc.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré 15 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

390-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec la modification suivante :

Retirer :

- 5 a) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 28 septembre 2017 et que ce procès-verbal soit déposé et conservé aux archives de la Municipalité sous le code de classification 114.205

Ajouter :

- 6.1 p) Avis de motion numéro 1050-18 – Règlement modifiant le Règlement numéro 826-12 relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de Chelsea

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

390-17 (suite)

- 6.1 q) Présentation du projet de Règlement numéro 1050-18 – Règlement modifiant le Règlement numéro 826-12 relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de Chelsea
- 6.1 r) Priorisation des travaux de voirie 2018, 2019, 2020 et 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

391-17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 4 décembre 2017 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1046-18 - RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Le conseiller Simon Joubarne donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1046-18 intitulé « Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'exercice financier 2018 » sera présenté pour adoption.

Simon Joubarne

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1046-18 RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Le conseiller Simon Joubarne présente le projet de Règlement numéro 1046-18 - Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'exercice financier 2018.

Le but de ce règlement est d'adopter les taux de taxes foncières pour l'exercice financier 2018.

Le conseiller Simon Joubarne quitte son siège, il est 20h10.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1047-18 - RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DU RÉSEAU D'ÉGOÛTS ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LES SECTEURS CENTRE- VILLAGE ET MILL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Le conseiller Pierre Guénard donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le Règlement portant le numéro 1047-18 intitulé « Règlement de tarification pour l'entretien et l'opération du réseau de distribution et de traitement de l'eau potable et du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour les secteurs Centre-Village et Mill pour l'exercice financier 2018 » sera présenté pour adoption.

Pierre Guénard

Le conseiller Simon Joubarne reprend son siège, il est 20h12.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1047-18 RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DU RÉSEAU D'ÉGOÛTS ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LES SECTEURS CENTRE-VILLAGE ET MILL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Le conseiller Pierre Guénard présente le projet de Règlement numéro 1047-18 - Règlement de tarification pour l'entretien et l'opération du réseau de distribution et de traitement de l'eau potable et du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour les secteurs Centre-Village et Mill pour l'exercice financier 2018.

Le but de ce règlement est d'uniformiser le calcul des unités attribuées à chaque immeuble.

392-17

AUTORISATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE POUR LA SURVEILLANCE ADDITIONNELLE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE LA MONTAGNE, HENDRICK ET DE LA RIVIÈRE ET DU PAVAGE DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 105

ATTENDU QUE par sa résolution n° 89-16, le Conseil a octroyé un contrat à la firme Stantec Experts-conseils Ltée au montant de 178 412,46 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie avec surveillance des travaux pour la réfection des chemins de la Montagne et Hendrick, l'extension du chemin Cecil, le pavage des accotements de la Route 105 et la réfection d'un ponceau;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 92 267,70 \$, incluant les taxes, a été autorisé par le Conseil pour des honoraires supplémentaires, soit une augmentation de 51,72 % du contrat initial;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

392-17 (suite)

ATTENDU QUE du montant de 92 267,70 \$, un montant de 49 378,21 \$, incluant les taxes, représente des honoraires supplémentaires suite à une modification du contrat initial à la demande de la Municipalité, soit l'ajout de travaux de drainage sur le chemin Hendrick, résolution n° 418-16, et la reconfiguration du chemin Cecil selon les normes du secteur urbain, résolution n° 417-16;

ATTENDU QUE l'analyse des honoraires professionnels pour la surveillance des travaux démontre qu'un montant de 34 180,46 \$, incluant les taxes, est demandé par la firme Stantec Experts-conseils Itée pour la surveillance additionnelle;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a analysé le prix soumis par Stantec Experts-conseils Itée et recommande les honoraires supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le Conseil autorise les honoraires supplémentaires à la firme Stantec Experts-conseils Itée pour la surveillance des travaux de réfection des chemins de la Montagne, de la Rivière et Hendrick et du pavage des accotements de la Route 105 au montant de 34 180,46 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemin – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlements d'emprunt n° 923-15, 956-16 et 992-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

393-17

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (OC-29 ET 33) POUR LE PROJET D'INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE LOT #3 (TRAVAUX DE VOIRIE)

ATTENDU QUE par sa résolution n° 198-15 le Conseil a octroyé un contrat à Pronex Excavation Inc. au montant de 4 923 296,03 \$, incluant les taxes, pour la construction des conduites et la reconstruction de la chaussée sur les chemins Old Chelsea et Padden;

ATTENDU QUE divers travaux de voirie doivent être effectués;

ATTENDU QUE le coût supplémentaire pour ces travaux est le suivant :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

393-17 (suite)

Description		Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS				
OC-29	Ajustement borne fontaine	4 091,68 \$	1 global	4 091,68 \$
OC-33	Réparation du talus derrière trottoir ch. 1+400 à 1+470	1 344,95 \$	1 global	1 344,95 \$
Total travaux non prévus				5 436,63 \$
TPS (5 %)				271,83 \$
TVQ (9.975 %)				542,30 \$
TOTAL				6 250,76 \$

ATTENDU QUE Pronex Excavation Inc. a soumis un prix de 6 250,76 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE l'ingénieur conseil a analysé le prix soumis par Pronex Excavation Inc. et recommande la dépense supplémentaire puisqu'il respecte les tarifs établis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE selon l'entente numéro 201128 intervenue avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, cette dépense sera remboursée de la façon suivante :

OC-29 : Municipalité (100 %)

OC-33 : Ministère des Transports (83,3 %) et Municipalité (16,7 %)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, et appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le Conseil autorise la dépense supplémentaire à Pronex Excavation Inc. au montant de 6 250,76 \$, incluant les taxes, pour les ordres de changement n° 29 et 33.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 54-135-90-002 (À recevoir – MTQ)
- 23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées n° 823), règlement d'emprunt n° 823-12
- 23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées n° 824), règlement d'emprunt n° 824-12
- 23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable n° 825), règlement d'emprunt n° 825-12
- 23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable n° 835), règlement d'emprunt n° 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

394-17

**AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE
SUPPLÉMENTAIRES (D-3 RÉV. 4 ET D-4 RÉV. 2) AU CONSORTIUM
BPR-INFRASTRUCTURE/DESSAU POUR LE PROJET
D'INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE par sa résolution n° 238-11, le Conseil a octroyé un contrat au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau au montant de 578 739,00 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'infrastructures pour le secteur Centre-Village;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 731 825,81 \$, avant taxes, a été autorisé pour des honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires;

ATTENDU QUE des honoraires professionnels supplémentaires pour la surveillance des travaux sont demandés par le Consortium BPR-Infrastructure/Dessau et que leur réclamation initiale pour les directives de changement D-3 rév. 4 et D-4 rév. 2 totalise 294 490,41 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QU'APRÈS analyse, les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour la surveillance des travaux sont les suivants :

Description		Honoraires
SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE NON PRÉVUS		
D-3 rév. 4	Honoraires professionnels de surveillance supplémentaires – Surveillance bureau	60 000,00 \$
D-4 rév. 2	Honoraires professionnels de surveillance supplémentaires – Surveillance bureau	151 864,30 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		211 864,30 \$
TPS (5 %)		10 593,22 \$
TVQ (9,975 %)		21 133,46 \$
TOTAL		243 590,98 \$

ATTENDU QUE le Consortium BPR-Infrastructure/Dessau a soumis un prix révisé de 243 590,98 \$, incluant les taxes, pour les honoraires supplémentaires;

ATTENDU QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier recommande les honoraires supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le Conseil autorise les honoraires supplémentaires au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau au montant de 243 590,98 \$, incluant les taxes, pour les directives de changements n° D-3 rév. 4 et D-4 rév. 2.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

394-17 (suite)

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires :

- 23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées n° 823), règlement d'emprunt n° 823-12
- 23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées n° 824), règlement d'emprunt n° 824-12
- 23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable n° 825), règlement d'emprunt n° 825-12
- 23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable n° 835), règlement d'emprunt n° 835-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

395-17

AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES POUR DES TRAVAUX CORRECTIFS AU CENTRE MEREDITH

ATTENDU QUE des travaux correctifs doivent être apportés au Centre Meredith;

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas prévus au budget;

ATTENDU QUE les dépenses à ce jour s'élèvent à 22 966,45 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QU'UN fonds auto-assurance a été créé pour rembourser des imprévus de ce genre et qu'il y a un solde de 20 003,00 \$;

ATTENDU QUE les travaux correctifs seront remboursés par le fonds auto-assurance et le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le Conseil autorise le paiement des factures pour les travaux correctifs à apporter au Centre Meredith à même le fonds auto-assurance.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 20 003,00 \$ du poste budgétaire 59-131-10-000 (Surplus accumulé affecté – Auto-assurance) au poste budgétaire 03-510-00-000 (Affectation – Excédent de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 02-701-27-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains)
- 02-701-27-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie)
- 02-701-27-516 (Location – Machinerie, outillage et équipement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

396-17

PAIEMENT DES DÉPENSES 2017 À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

ATTENDU QUE par ses résolutions n° 361-14, 440-15 et 493-16, diverses dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été réservées dans l'excédent de fonctionnement affecté;

ATTENDU QUE les dépenses suivantes ont été réalisées ou partiellement réalisées au cours de l'année 2017 :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
PG taxation sectorielle – Cotisation	02-130-00-494	1 000,00 \$
Ajustement convention collective	02-320-00-141	21 107,50 \$
Ajustement convention collective	02-330-00-141	21 107,50 \$
Formations diverses – Entretien	02-390-00-454	2 225,00 \$
Honoraires prof. – Services juridiques (urbanisme)	02-610-00-412	5 000,00 \$
Honoraires professionnels autres	02-610-00-419	1 691,35 \$
Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie (Centre Meredith)	02-701-27-411	7 202,55 \$
	TOTAL	59 333,90 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le Conseil autorise l'affectation de 59 333,90 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté/Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté) pour le paiement de ces dépenses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

397-17

AFFECTATION DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS – SECTEURS MILL ET PATRICK, WRIGHT, VALLÉE

ATTENDU QUE des taxes de secteur sont perçues pour le service de la dette pour des travaux d'asphaltage des chemins Patrick, Wright et de la Vallée;

ATTENDU QUE des taxes de secteur sont perçues pour le service de la dette et pour les activités de fonctionnement pour le réseau d'égouts dans le secteur Mill;

ATTENDU QUE des taxes ont été perçues en trop dans le passé;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

397-17 (suite)

ATTENDU QUE ces trop-perçus ont été réservés dans des excédents de fonctionnement affectés pour ces deux secteurs;

ATTENDU QUE ces excédents de fonctionnement affectés doivent servir à réduire les taxes futures des contribuables de ces secteurs;

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoyait l'utilisation de 7 141,00 \$ de l'excédent affecté pour le secteur Mill et de 6 591,00 \$ de l'excédent affecté pour les secteurs Patrick, Wright et Vallée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le Conseil autorise l'affectation de 7 141,00 \$ du poste budgétaire 59-131-03-000 (Excédent de fonctionnement affecté - Secteur Mill) au poste budgétaire 03-510-00-001 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté – Secteur Mill) et l'affectation de 6 591,00 \$ du poste budgétaire 59-131-05-000 (Excédent de fonctionnement affecté - Secteurs Patrick, Wright, Vallée) au poste budgétaire 03-510-00-003 (Affectation – Excédent de fonctionnement affecté – Secteurs Patrick, Wright, Vallée).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

398-17

AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ – SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU QUE certains règlements d'emprunt ont été trop financés;

ATTENDU QUE les soldes disponibles peuvent servir aux paiements du service de la dette;

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoyait l'utilisation de 9 530,78 \$ du fonds réservé – solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le Conseil autorise l'affectation de 9 530,78 \$ du poste 59-154-00-00 (Fonds réservés – Solde disponible des règlements d'emprunt fermés) au poste budgétaire 03-610-00-030 (Affectation – Solde disponible des règlements d'emprunt fermés).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

399-17

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 250 000,00 \$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté était de 526 817,00 \$ au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE le budget 2017 a prévu l'utilisation de 250 000,00 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le Conseil autorise l'affectation de 250 000,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste 03-410-00-000 (Affectation - Excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

400-17

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 256 620,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoyait un montant de 256 620,00 \$ pour diverses dépenses décrites dans le tableau ci-dessous :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Branchement gouttières – Caserne #1	02-220-00-522	5 000,00 \$
Formations diverses	02-320-00-454	1 100,00 \$
Trappage castors	02-320-01-499	1 500,00 \$
Contrat déneigement	02-330-00-443	51 500,00 \$
Salaire – Technicien en bâtiment	02-390-00-141	11 500,00 \$
Formations diverses	02-390-00-454	600,00 \$
Formations diverses	02-413-30-454	2 625,00 \$
Entretien pompes	02-415-20-522	1 000,00 \$
Entretien détecteurs	02-415-20-522	600,00 \$
Programmation barrage	02-460-00-499	500,00 \$
Contribution Maison soins palliatifs	02-520-00-970	13 192,00 \$
Salaires et avantages sociaux	02-701-10-141	4 758,00 \$
Frais poste	02-701-10-321	350,00 \$
Publicité	02-701-10-341	122,00 \$
Publicité	02-701-10-345	2 000,00 \$
Réceptions	02-701-10-493	1 000,00 \$
Traduction	02-701-11-459	3 000,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

400-17 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Services techniques	02-701-20-447	5 000,00 \$
Contribution groupes communautaires	02-701-20-970	6 000,00 \$
Accessoires patinoires	02-701-30-649	1 185,00 \$
Honoraires prof. – Administration et informatique	02-702-30-414	1 000,00 \$
Formation diverses	02-702-30-454	670,00 \$
Reliure livres	02-702-30-670	1 500,00 \$
Achat livres – Fondation Leacross	02-702-30-729	6 350,00 \$
Projet touristique Chelsea – La Pêche	02-702-90-447	10 000,00 \$
Installation douze (12) luminaires	03-310-03-000	13 380,00 \$
Rechargement chemins	03-310-03-000	111 188,00 \$
	TOTAL	256 620,00 \$

ATTENDU QUE ces dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE les contribuables ont déjà été taxés pour ces dépenses;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le Conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2017 un montant de 256 620,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant en 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

401-17

ANNULATION DES AFFECTATIONS DE 2017

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé un surplus affecté au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté/Exercice suivant) pour des dépenses budgétées, mais non réalisées au cours d'un exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses devaient être réalisées au cours d'un exercice subséquent;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

401-17 (suite)

ATTENDU QUE certaines de ces dépenses ne seront pas réalisées ou que partiellement réalisées et qu'elles doivent être annulées pour libérer l'excédent de fonctionnement affecté / exercice suivant;

ATTENDU QUE ces dépenses sont les suivantes :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Contrôle qualitatif matériaux – Chemin Belle-Terre	02-320-00-411	900,00 \$
Pavage tronçon – Chemin Belle-Terre	02-320-00-625	9,11 \$
Honoraires professionnels autres	02-610-00-419	5 308,65 \$
Parc pour ados Farm Point	02-701-50-411	15 000,00 \$
Étude faisabilité piste cyclable chemins Pine, St-Clément, Kingsmere et du Lac-Meech	02-701-50-411	7 379,87 \$
Patinoire Farm Point	23-080-00-721	17 778,00 \$
	TOTAL	46 375,63 \$

ATTENDU QUE le montant total de ces dépenses est de 46 375,63 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le Conseil autorise l'annulation de ces affectations au montant de 46 375,63 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté/Exercice suivant) au poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

402-17

DÉSENGAGEMENT DU FOND DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le Conseil a engagé des montants du fonds de roulement au cours de l'exercice 2017;

ATTENDU QUE le plan triennal d'immobilisations 2017 engageait un montant de 35 500,00 \$ pour l'achat d'équipements incendie et que seulement 23 616,94 \$ a été utilisé;

ATTENDU QUE le solde des sommes engagées ne sera pas utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le Conseil autorise le désengagement du fonds de roulement pour un montant de 11 883,06 \$ et le transfert du solde engagé de 11 883,06 \$ du poste budgétaire fonds de roulement engagé 59-151-00-000 au poste budgétaire fonds de roulement non engagé 59-151-10-000.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

402-17 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1050-18 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 826-12 RELATIF À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION DES RÉSIDENCES ISOLÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Le conseiller Simon Joubarne donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1050-18 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 826-12 relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de Chelsea » sera présenté pour adoption.

Simon Joubarne

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1050-18 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 826-12 RELATIF À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION DES RÉSIDENCES ISOLÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Le conseiller Simon Joubarne présente le projet de Règlement numéro 1050-18 - Règlement modifiant le règlement numéro 826-12 relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de Chelsea.

Le but de ce règlement est de se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c Q-2, r.22).

403-17

PRIORISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018, 2019, 2020 ET 2021

ATTENDU QUE les municipalités doivent adopter annuellement un Programme triennal d'immobilisations (PTI);

ATTENDU QUE la décision finale de procéder aux appels d'offres dépendra de la situation financière, y compris l'obtention de subventions appropriées et que les priorités pourront être modifiées lors de la préparation du prochain PTI;

ATTENDU QUE le Conseil croit opportun de prioriser les investissements en voirie pour la durée du présent mandat;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

403-17 (suite)

ATTENDU QUE cette priorisation permettra à la Direction générale et aux services municipaux de bien planifier les travaux pour les quatre prochaines années;

ATTENDU QUE cette priorisation permettra également de préparer plus rapidement les demandes de subventions dans les différents programmes de subventions;

ATTENDU QUE cette priorisation permettra, en autres, de lancer le processus d'appels d'offres rapidement au début de chaque année;

ATTENDU QUE cette procédure permettra d'augmenter la probabilité, pour la Municipalité, d'obtenir de meilleurs prix;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu d'adopter la priorisation des travaux de voirie pour 2018, 2019, 2020 et 2021 et d'autoriser la Direction générale et les services municipaux à lancer les appels d'offres en conséquence, selon ce qui suit :

2018

- Appel d'offres pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction du chemin de la Mine, au sud du chemin de la Solitude
- Appel d'offres pour la réfection des chemins Notch et Kingsmere, la reconstruction d'une partie du chemin de la Mine et la construction du réseau cyclable sur les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere
- Appel d'offres pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction du chemin du Lac-Meech, entre le stationnement P-8 et la plage O'Brien, et une étude géotechnique du chemin du Lac-Meech, entre la plage O'Brien et la limite de Chelsea
- Appel d'offres pour la préparation des plans et devis et une étude géotechnique pour la reconstruction d'une partie du chemin de la Rivière (secteurs 3 et 5 selon plan en annexe)
- Travaux de canalisation des fossés du chemin Cecil
- Appel d'offres pour une étude de stabilisation et la préparation des plans et devis - travaux de stabilisation sur chemin Link
- Appel d'offres pour les travaux de stabilisation sur le chemin de la Rivière (nord du chemin Carman)
- Travaux de canalisation des fossés entre le 36 et 40 chemin du Ravin

2019

- Appel d'offres pour la réfection d'une partie du chemin de la Rivière (secteurs 3 et 5 selon plan ci-joint)
- Appel d'offres pour la préparation des plans et devis pour la réfection du chemin Barnes

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

403-17 (suite)

- Travaux de stabilisation – chemin Link
- Appel d'offres pour une étude hydrique pour la réfection des chemins de Hollow Glen et Kelly
- Traitement de surface – chemins du Croissant, de Kirk's Ferry, Larouche, du Roc Est, du Roc Ouest, Mountainview, des Pommiers et Juniper

2020

- Appel d'offres pour la réfection d'une partie du chemin du Lac-Meech, entre le stationnement P-8 et la plage O'Brien
- Appel d'offres pour une étude géotechnique et la préparation des plans et devis pour la réfection d'une partie du chemin Gleneagle
- Appel d'offres pour la réfection du chemin Barnes
- Appel d'offres pour la préparation des plans et devis pour la réfection des chemins de Hollow Glen et Kelly

2021

- Appel d'offres pour la réfection d'une partie du chemin du Lac-Meech, entre la plage O'Brien et la limite municipale
- Prolongement du chemin Cecil
- Prolongement du chemin de l'Hôtel-de-ville de la caserne jusqu'au centre Meredith
- Réfection des chemins de Hollow Glen et Kelly

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

404-17

APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017

ATTENDU que la bibliothèque est devenue une bibliothèque publique depuis avril 2008;

ATTENDU que le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) subventionne le programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU que l'appel de projets du MCC 2017 verse une subvention de 22 400,00 \$;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2017

404-17 (suite)

ATTENDU la Municipalité a prévu des dépenses 43 500,00 \$, tous documents confondus, lors de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU qu'il est compris que la Municipalité doit prendre ce montant à même son surplus non affecté pour couvrir le montant complet de la subvention maximale accordée de 22 400,00 \$;

ATTENDU QUE le montant sera amorti et remboursé par le MCC sur une période de deux à cinq ans;

ATTENDU que le Ministère demande de confirmer l'autofinancement du projet, incluant la subvention du MCC;

ATTENDU que la bibliothécaire en chef est la personne ressource de la Municipalité pour soumettre cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le Conseil approuve la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017, pour la totalité du projet, et qu'elle soit déposée par la bibliothécaire en chef.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-702-30-729.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

405-17

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse